

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 02 juin 2026

Date de la convocation
29 mai 2026

Date de la séance
02 juin 2026

N°2026_06_02

Association Protectrice des Animaux : avenant à la convention de fourrière animale
--

Le deux juin deux mille vingt-six à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benoît LEBON, Brigitte GODART, Nicolas TROUSSET, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Noël GODIN, Guillemette FLEURY, Maud WAGNER, Julie PUTTEMANS, Virginie GOULETTE, Audrey POTAUFUEUX, Estelle BOUZIDI

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 211-24,

VU la délibération n° 2024-03-01 du 28 mars 2024 relative à la convention avec l'association « Les Amis des Bêtes »,

VU l'arrêté du maire n° 43/2018 du 19 juillet 2018 relatif à la circulation et à la divagation des chiens,

CONSIDÉRANT que l'association « Les Amis des Bêtes » a transmis un avenant à la convention de fourrière animale modifiant le montant de la tarification annuelle,

CONSIDÉRANT la proposition, émise lors de la réunion des adjoints du 1^{er} juin 2026, de signer cet avenant afin de disposer d'un moyen de prise en charge des animaux répondant aux conditions d'accueil dans la fourrière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation annuelle de 1,00 €, multipliée par le nombre d'habitants déterminé chaque année par l'INSEE,

AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention de fourrière animale avec l'association « Les Amis des Bêtes ».

Le Maire,
Claude LÉVÊQUE

La secrétaire de séance,
Chantal WAGNER

